

Nombre de délégués élus : 60
Délégués en fonction : 60
Délégués présents : 44
Vote par procuration : 13

République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

PETR

DE LA BANDE RHENANE NORD

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 12 MAI 2026 A 18H30

Délibération n°2026-069 : Désignation du secrétaire de séance

L'an deux mille vingt-six, le 12 mai à dix-huit heures trente, les membres du comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) de la Bande Rhénane Nord, élus par les assemblées délibérantes des collectivités membres conformément à l'arrêté préfectoral du 21 septembre 2018 portant création du PETR de la Bande Rhénane Nord formé de 60 délégués dont 30 membres par EPCI désignés au sein des conseils communautaires, se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée, le six mai, par Madame Christiane HUSSON, 1ère vice-présidente, pour le président sortant empêché, Monsieur Denis HOMMEL et par suppléance.

Délégués présents : ADAM Marie, BEDELL Dominique, BOEHLER Philippe, BOUCHET Philippe, BRENNER Guillaume, BUBEL Rémy, DEGOURSY Michel, DRION Denis, EDER Emmanuelle, GILLES Sébastien, GRAUSS Michel, HELFFRICH Gérard, HEMMERLE Marie, HOCQUEL Joël, HUSSON Christiane, ISSELÉ Christelle, JOERGER Fabien, KEHLHOFFNER Yannick, KLEIN Michel, KLEIN Christophe, KRILOFF Sébastien, LOBSTEIN Claude, LORENTZ Michel, MAIRE Christine, MEYER Jean-Philippe MEYER Agnès, MOSSER Gilbert, MULLER Vanessa, ROTT Yves, RUCK Sandra, SAUM Joseph, SCHAEFFER Serge, SCHRENCK Jean-Louis, SIEFFERT Pascal, SIGRIST Philippe, SITTER Fabien, STOLTZ Pascal, STRASSER Jean-Louis, STUMPF René, TIMMEL Yannick, WEIGEL Eric, WEIGEL Jacques, WOLFF Rémy, ZERMANN Cédric

Délégués donnant pouvoir : ANTONI Marc, BAUER Simone, BROHLY Philippe, BUCHMANN Florian, FOELLER Benoît, GIRAUD Philippe, JOERGER Alain, KLÖPPER Bénédicte, KRAEMER Bruno, MASSE Anne, MEYER Olivier, PETRAZOLLER Richard STOLTZ Jean-Luc

Délégués absents : HECK Mylène, HEYD Frédéric, HOLTZMANN Betty

Assistent en outre :

DNA : VASSEUR Joffray


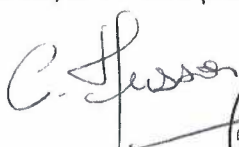

CC Pays Rhénan : CANDELIER Harmonie

PETR : GREGORUTTI Sylvie - BIENFAIT Fabienne

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le comité syndical désigne son secrétaire de séance.

Le comité syndical sur proposition de la 1^{ère} vice-présidente pour le président empêché et par suppléance et à l'unanimité,

- **DESIGNE** Marie ADAM comme secrétaire de séance.

| | |
|--|---|
| <p>Secrétaire de séance</p> <p></p> <p>Marie ADAM</p> | <p>Pour le président empêché, par suppléance, la 1^{ère} vice-présidente</p> <p></p> <p>Christiane HUSSON</p>  |
|--|---|